

Schéma départemental de développement de la lecture publique 2016-2018

La Médiathèque Départementale de l'Hérault est le service de lecture publique du Conseil Départemental pour exercer sa compétence obligatoire de « Bibliothèque départementale de prêt » inscrite à l'article L320-2 du Code du patrimoine.

Elle met en oeuvre la politique de développement de la lecture du Conseil départemental dont elle est un des outils d'aménagement du territoire et construit son réseau de lecture publique pour y assurer à l'ensemble des citoyens un accès égal à la documentation sous toutes ses formes.

Elle favorise la coopération entre tous les types de bibliothèques du département et collabore avec tout partenaire concerné par la promotion du livre, de la lecture, de la documentation et de l'action culturelle.

La direction de la Médiathèque et l'équipe dans son ensemble sont forces de proposition, d'analyse, d'expertise en matière de lecture publique et de conseil pour les élus des collectivités et les personnels de bibliothèques.

Aujourd'hui, les nouveaux enjeux dans le domaine de la lecture, les évolutions relatives à l'intercommunalité, et la prise en compte du travail accompli pour la structuration du territoire héraultais depuis vingt-cinq ans, nécessitent une nouvelle formalisation des missions du service avec pour principaux objectifs de :

- Améliorer la qualité de l'offre au public en poursuivant la **structuration du territoire** pour développer les complémentarités entre les différents niveaux d'équipements.
- Mieux répondre aux attentes de la population en positionnant les bibliothèques comme un carrefour, un « **troisième lieu** » central (et souvent unique dans les petites communes) au sein de la cité : lieu d'échanges de savoirs et de savoir-faire, d'apprentissage de la citoyenneté, lieu de vie favorisant le lien social.
- Développer de **nouveaux services** pour améliorer la qualité des bibliothèques sur tout le territoire héraultais et renforcer l'égalité territoriale d'accès à la culture et à l'information.

1) Parachever la construction du réseau

Le réseau départemental de lecture publique tend à se **stabiliser sur le plan quantitatif** : 232 lieux de lecture tous publics le composent, concernant 430 706 habitants soit 40% de la population du territoire et répartis comme suit :

	Bibliothèques ou médiathèques municipales	Bibliothèques relais	Points lectures	Total
Nombre	98	79	55	232
Population des communes (habitants)	324 394 (75%)	59 953 (14%)	46 359 (11%)	430 706 (100%)

Au niveau communal, l'enjeu est donc plus d'accompagner la qualité de l'offre proposée à la population que l'ouverture de nouveaux équipements.

- ⇒ Une **requalification** très significative continue de s'opérer, avec la transformation de points lecture en véritables bibliothèques ou médiathèques. Les aides départementales, celles de la DRAC et, dans une moindre mesure, de la Région Languedoc Roussillon, ont favorisé l'installation de l'activité de lecture publique dans des **locaux normatifs**, au gré des réhabilitations, changements de locaux : agrandissements, équipements informatiques et aménagements d'espaces multimédia.

- ⇒ En particulier l'attention portée à la qualité de l'offre repose sur l'espace offert, la disponibilité du service, son amplitude horaire, la pertinence du fonds d'ouvrages mis à disposition, le professionnalisme de l'accueil et des conseils dispensés. Cette attention sort renforcée de règlements d'aide plus contraignants en la matière, pour faire de la bibliothèque un véritable **lieu de vie** favorisant une fréquentation dans la diversité.

Si le maillage est dense, il écarte cependant encore 15% des Héraultais : pour remédier à cette absence de structures, les projets portant sur une **mutualisation des locaux ruraux** permettant d'assurer ce type de services d'intérêt public bénéficieront d'une aide exceptionnelle.

2) Agir sur la structuration du réseau

Le réseau départemental de lecture publique est devenu un réseau de réseaux, qu'il s'agit de structurer selon **5 niveaux d'intervention** :

- a) Celui des **Bibliothèques de territoire**, pôles de référence et d'attractivité sur un large secteur, constitué en premier lieu par la Médiathèque Départementale sur ses sites des Domaines Départementaux pierresvives et Bayssan.

La **Médiathèque du Domaine Départemental pierresvives**, conçue pour être un lieu d'accueil des publics, qu'ils soient usagers réguliers ou professionnels, affirme ses compétences, s'inscrit dans une dynamique territoriale de partage et de formation. Le projet du Service Médiathèque pierresvives et Médiations s'articule autour de ces missions en direction des publics : médiathèque de proximité proposant des usages sur place et une programmation culturelle diversifiée et médiathèque innovante et expérimentale mettant à disposition des professionnels du territoire un lieu où se former. Au-delà des ressources et des offres culturelles proposées sur place, le service est constitué d'une unité « Médiations » chargée de déployer des dispositifs d'accès au livre et à l'écrit hors les murs et d'accompagner les professionnels du réseau (bibliothécaires, documentalistes de collèges, personnels de petite enfance, personnels pénitentiaires, étudiants). Composée d'une équipe de 22 bibliothécaires aux compétences spécifiques tant en termes de domaines (multimédia et numérique, vidéo, presse, formation et autoformation) qu'en termes de publics (petite enfance, adolescents, publics handicapés), le service rayonne sur l'ensemble du territoire héraultais.

Le **Service Piémont biterrois du Domaine Départemental de Bayssan** assure les missions de la Médiathèque Départementale sur la partie Ouest du Département, comme le Service Réseau du Domaine Départemental pierresvives le fait pour l'Est. Il met par ailleurs à disposition des publics et professionnels son Centre Ressource Théâtre et Littérature orale de 3 000 ouvrages, enrichi en 2014 par un don important de Jean-Claude Carrière, sa collection de livres d'artistes, et organise chaque année avec le Théâtre sortieOuest, les Chapiteaux du Livre : un événement fort autour du livre et plus largement de l'écriture, fédérant les acteurs du livre, du multimédia, de la lecture publique, de l'éducation, des services sociaux, et du spectacle vivant, destiné comme l'opération Hérault Plage –Lire à la Mer au grand public.

- ⇒ Une collaboration sur conventionnement se poursuit pour **répartir les services et actions spécifiques** de chacun entre la Médiathèque Départementale et les autres Bibliothèques de territoire que sont les grandes villes et communautés d'agglomération **partenaires** : la Maison des savoirs à Agde, la Médiathèque André Malraux de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, le réseau des médiathèques de Montpellier Méditerranée Métropole et celui de la Communauté d'agglomération de Thau. La population totale concernée par ces équipements partenaires s'élève désormais à 496 680 habitants, soit 45% de la population du territoire.
- En tant que *pôles culturels du territoire*, ils y proposent aux publics une offre documentaire multi-supports et dématérialisée, promeuvent la bibliothèque comme « troisième lieu » d'accueil pour toutes les populations, coordonnent et impulsent des services aux publics et des actions culturelles sur le territoire.

- En tant que *pôles de services pour les professionnels et bénévoles des bibliothèques du territoire* ils y font office de centre-ressources, catalogue en ligne, centre de documentation professionnelle, outils d'animation, portail documentaire, formation, accès internet libre et point d'appui pour les bibliothèques de leur territoire.
 - En tant que *pôles de conseil et d'expertise pour les élus de leur territoire* ils les y accompagnent dans leurs projets.
- b) Celui des **Bibliothèques de bassin de vie**, pôles de référence et d'attractivité sur un bassin de vie rural ou urbain, constitués de 4 réseaux intercommunaux, adhérents sur convention au réseau de la Médiathèque Départementale, qui regroupent respectivement 10 (Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée), 8 (Communauté de Communes de La Domitienne), 21 (Communautés de Communes Vallée de l'Hérault) et 11 bibliothèques (Communauté de Communes du Pays de Lunel)
- ⇒ L'action de la Médiathèque Départementale vise à **favoriser le développement de réseaux intercommunaux**, en valorisant financièrement les projets constitutifs de cette démarche de structuration, en subventionnant les études qui la préparent, l'emploi d'une coordonnatrice intercommunale catégorie B de la filière culturelle, et l'acquisition d'une navette documentaire.
- En tant que *pôles culturels de la commune et du bassin de vie*, ils y proposent aux publics une offre documentaire multi-supports et dématérialisée, promeuvent la bibliothèque comme « troisième lieu » d'accueil pour toutes les populations, coordonnent et impulsent des services aux publics et des actions culturelles sur le bassin de vie.
 - En tant que *pôles de services pour les professionnels et bénévoles des bibliothèques du territoire* ils y offrent catalogue collectif en ligne, centre de documentation professionnelle et autres outils, et se font relais pour l'action de la médiathèque de territoire sur le bassin de vie.
- c) Celui des **Bibliothèques de proximité**, pôles d'intérêt local
- ⇒ Le taux d'informatisation des bibliothèques (67%) reste encore très insuffisant au regard des enjeux du numérique : les critères ouvrant droit à l'accompagnement des **projets d'informatisation** par la Médiathèque Départementale sont donc assouplis pour ces établissements de proximité, qui sont incités réglementairement à constituer des **réseaux coopératifs locaux** organisant la mutualisation des ressources documentaires au bénéfice de leurs habitants.
- ⇒ Seulement 30% des personnels du réseau sont salariés, dont 60% occupent un emploi spécifique de la filière culturelle, tandis que 17% seulement des bénévoles ont bénéficié d'une formation de base. La qualification des équipes de bibliothécaires reste donc un objectif prioritaire, le Département joue un rôle déterminant dans sa réalisation à travers : les aides aux projets de bibliothèques assorties d'exigences quant au recrutement des professionnels de la filière culturelle (en s'appuyant sur les critères de l'Etat) ; la formation des salariés et des bénévoles, gratuite et adaptée aux besoins, diversifiée dans ses formes pédagogiques.
- En tant que *pôles d'intérêt local* ils assurent pour le public une offre documentaire en livres et accès Internet, nouent des partenariats avec les établissements scolaires et les structures d'accueil des publics spécifiques
 - En tant que *point lecture* là où une bibliothèque n'est pas viable ils proposent une offre documentaire et des actions culturelles ciblées pour un public spécifique desservi
- d) Celui des **Centres de Documentation et d'Information des Collèges (CDI)** du Département, avec qui la Médiathèque départementale développe le programme *Donner le goût de lire*.
- ⇒ L'installation de la Médiathèque au sein du Domaine Départemental pierresvives ouvre l'opportunité de travailler avec les autres directions du site à offrir dans ce bâtiment novateur un accueil propre aux collégiens, leurs enseignants et documentalistes, pour l'ensemble du Département.

- ⇒ De manière plus spécifique ce travail est adapté à 5 collèges de proximité, Las Cazes, Rabelais, les Garrigues, les Escholiers de la Mosson et Arthur Rimbaud.
- ⇒ La Direction de la Médiathèque Départementale assure ces services en concertation avec la Direction de l'Education
 - Services documentaires à destination des collégiens : accès aux ressources en ligne, prêts documentaires et d'expositions, de sélections thématiques d'ouvrages en lien avec les spectacles sélectionnés dans le cadre du dispositif « Collège en tournée », prêts permanents dans le cadre du règlement « expertise CDI »
 - Services en direction des enseignants : animation de rencontres professionnelles, expérimentation de tablettes et de liseuses
 - Offres culturelles et éducatives pour les classes : rencontres d'auteurs, Prix littéraire départemental des collégiens, sensibilisation à la lecture de la presse au décodage de l'actualité et à la liberté d'expression, Actions Educatives Territoriales (AET, en moyenne, 25 actions par an autour de la lecture, de l'écriture et de l'oralité)
- e) Celui des **professionnels et bénévoles des publics spécifiques** liés aux compétences obligatoires du Conseil Départemental : Petite enfance, Personnes âgées, Handicap, Insertion
- ⇒ Les échanges d'expériences, d'informations et de formations croisées de la Médiathèque Départementale avec ces organismes intermédiaires, autour d'un public partagé, sont systématiquement formalisés, dans **une démarche réticulaire et heuristique**.

3) Affirmer la bibliothèque comme première entrée culturelle, lieu de vie

Dans un contexte de ressources très inégalement réparties sur le territoire, et raréfiées, la Médiathèque Départementale y adapte son intervention, avec pour principale position **l'accompagnement du bibliothécaire salarié ou bénévole face à l'évolution du métier**, dans son nouveau rôle de médiateur sur un lieu de vie, adapté aux nouveaux usages.

- a) Il est donc proposé un **calibrage des services offerts par la Médiathèque Départementale à ses réseaux**, en fonction des différents besoins identifiés, et en référence pour les bibliothèques à la grille ci-dessous qui permet d'évaluer leur niveau d'équipement :

Catégories	Bibliothèque municipale (BM)	Médiathèque municipale (MM)	Bibliothèque relais (BR)	Point Lecture (PL)
Local réservé à la bibliothèque	0,07 m ² /hab.		0,04 m ² /hab.	Non concerné
Crédits d'acquisition tous documents	2€/hab.		1€/hab.	Existence d'un budget alloué au point lecture
Horaires d'ouverture	6h hebdomadaires au minimum sur 2 jours dont 1 samedi ou 1 mercredi			4h hebdomadaires
Autres supports que le livre	CD ; DVD si budget propre au moins 50cts/an/hab.			Non concerné
Personnel	Au moins 1 salarié qualifié		Au moins 1 bénévole qualifié	

Services de la Médiathèque départementale	BM	MM	BR	PL	CDI	Organismes référents publics spécifiques
Prêt de livres	2 dessertes annuelles (tournée de bibliobus, magasin de choix sur place CSP, véhicule léger pour les établissements difficiles d'accès) Les bibliothèques de territoire et de bassin de vie ont vocation à s'y substituer à la Médiathèque Départementale dans sa desserte				Prêts ponctuels ou sur l'année scolaire Sélections thématiques	Sous réserve d'un interlocuteur nommé en convention
	La politique documentaire s'inscrit en complémentarité et privilégie pour la desserte les Bibliothèques relais et Points lecture en collections très grand public et nouveautés				Politique documentaire s'inscrivant en complémentarité de celles des CDI : accent mis sur les romans adolescents et jeunes adultes + ressources électroniques en ligne	Politique documentaire publics spécifiques ou thématique événementielle
Réservation de livres	2 navettes de livraison mensuelles				A la demande	Non proposé
	La politique documentaire s'inscrit en complémentarité et privilégie pour les réservations les Bibliothèques relais et Points lecture en collections très grand public et nouveautés					
Suggestions d'achats	La politique documentaire s'inscrit en complémentarité et privilégie pour les suggestions d'achat celles des usagers de Bibliothèques relais et Points lecture					
Prêt de CD	valise 100 CD ou CSP	2 dessertes annuelles	valise 100 CD ou CSP		Non proposé	
Prêt de DVD	Sous réserve d'un projet d'acquisition			Non proposé		
Ressources en ligne	Les bibliothèques de territoire doivent s'y substituer à la Médiathèque Départementale dans l'accès des publics aux ressources en ligne et celles de bassin de vie ont vocation à le faire, sauf pour les collèges					
Prêt d'expositions	Ouvert à tous sur rendez-vous					
Prêt de mallettes T.A.P.	Les bibliothèques de territoire doivent s'y substituer à la Médiathèque Départementale dans ce prêt ouvert à tous sur rendez-vous				Non proposé	
Prêt de matériels multimédias (tablettes, jeux vidéo, borne tactile)	Les bibliothèques de territoire doivent s'y substituer à la Médiathèque Départementale dans ce prêt ouvert sur projet et sous réserve d'un accès Internet					
Prêt de mobilier	Non proposé		Réservé aux établissements de moins de 50m ² (avant 20m ²)		Non proposé	

Services de la Médiathèque départementale	BM	MM	BR	PL	CDI	Organismes référents publics spécifiques	
Formation initiale	Ouverte à tous avec limitation du nombre de stagiaires par établissement et priorité donnée aux bénévoles						
Formation thématique	Ouverte à tous y compris aux autres professions en fonctions des places disponibles						
Formation à la carte	Réservée aux réseaux intercommunautaires et aux documentalistes						
Journée professionnelle	Ouverte à tous						
Atelier médiation sur site	Sous réserve d'une médiation en amont auprès du public et des autres professionnels du secteur			Non proposé		Sur projet	
Animations							
Programme annuel	Sous réserve d'une participation forfaitaire des communes (200€) et communautés de communes (400€) et du pilotage de projet par un bibliothécaire : spectacles professionnels de petites formes mettant en valeur le livre et la littérature orale			Non proposé		Sur projet	
Programme estival	Réservé aux participants des opérations Hérault Plage Lire à la Mer			Non proposé			
Prix et concours	Participation ouverte à tous au concours annuels « Prière de Toucher » et sur sélection au « Prix des Collégiens »						
Conseils aux élus							
Création, agrandissement	Ingénierie culturelle			Conseil aux responsables d'établissements			
Exercice de compétence communautaire	Ingénierie culturelle			Non concerné			
Conseils aux bibliothécaires, aux documentalistes et partenaires							
Comité de Bibliothécaires du Réseau	Ouverture aux bibliothèques multimédias			Sur projet		Ingénierie culturelle sur projet pour aménagement et mobilier	
Réunions de secteur / réunions de bassins	3 par an et par secteur			A la demande			
Informatisation	Ingénierie culturelle			En appui à la Direction de l'Education			
Aménagement	Ingénierie culturelle						

b) La Médiathèque Départementale mettra dans cette offre l'accent **en termes de contenus sur les enjeux** suivants:

- L'accueil, les collections, les services à destination du **public des adolescents**, encore trop méconnu
- L'accueil, les collections, les services à destination du **public des personnes handicapées**, encore insuffisamment accessibles
- L'accueil, les collections, les services à destination du **public des personnes en formation, autoformation, recherche d'emploi**, et le rôle des bibliothèques dans l'insertion sociale et professionnelle
- Le rôle des bibliothèques dans la **défense de la liberté d'expression**, et la familiarisation des publics et professionnels avec le travail médiatique en général, de la presse en particulier
- La réciprocité des échanges, diffusion et accueil de manifestations culturelles (animations, expositions) **entre les Domaines Départementaux de pierresvives et Bayssan et le territoire**, par valorisation mutuelle

- c) La Médiathèque Départementale mettra dans cette offre l'accent **en termes de formats** sur le **développement des outils numériques** au fondement du projet de la Médiathèque du Domaine Départemental pierresvives : espace innovant aux ressources multiples et diversifiées, elle permet d'observer l'appropriation de ces ressources par les publics et se positionne résolument comme un lieu de vie où la **réduction de la fracture numérique** permet à chacun une meilleure intégration sociale. La Médiathèque départementale s'attache à accompagner son réseau de lecture publique vers une meilleure appropriation du numérique à travers divers outils : formations, ressources en ligne et adoption de la Charte Bib'lib, « charte du droit fondamental des citoyens à accéder à l'information et aux savoirs par les bibliothèques ».
- d) La Médiathèque Départementale s'assurera auprès des collectivités que les **engagements** suivants puissent être pris et tenus avec l'adhésion au réseau départemental de lecture publique :
- Une **coopération logistique** permettant un allègement de la charge pour les personnels assurant la desserte
 - La participation du personnel des bibliothèques aux **réunions de secteur** animées par la Médiathèque Départementale
 - La participation du personnel des bibliothèques à la **formation initiale** proposée par la Médiathèque Départementale ou d'Auxiliaire de bibliothèque proposée par l'Association des Bibliothécaires de France (ABF)
 - Le **maintien dans leurs moyens** initialement prévus des projets subventionnés
 - La fourniture annuelle du **rapport d'activité** de l'établissement concerné par l'adhésion